

Guide de la demande d'aménagement

Sommaire

<u>Les différentes étapes pour obtenir des aménagements</u>	page 2
<u>Demande initiale</u>	page 2
<u>Renouvellement des aménagements</u>	page 3
<u>Procédure de demande d'aménagements avec le Service de Santé Étudiante</u>	page 4
<u>Obtenir un rendez-vous médical au SSE : FAQ</u>	page 5
<u>Dossier médical destiné au service de santé étudiante</u>	page 6
<u>Certificat médical</u>	page 7
<u>Bon à savoir : Sesam ICP</u>	page 9

Les différentes étapes pour obtenir des aménagements (liés à votre situation de handicap temporaire ou chronique)

Vous arrivez à l'ICP ?

Informez l'ICP en cochant la case « **Besoins éducatifs particuliers** » (BEP) et en fonction « **Besoin d'accessibilité du campus** » lors de votre inscription. Créez votre demande sur votre espace en ligne SesamICP (Apprenant > Mes Dossiers).

1^{ère} étape : La rencontre avec l'équipe

➤ Première demande d'aménagement :

Contactez au plus tôt le **référént handicap** de votre faculté (mail sur votre espace SesamICP) et **l'infirmier** (M.Marc sur [doctolib](#)).

Si vous n'avez pas coché la case BEP lors de votre inscription, vous pouvez la faire activer auprès du HUB.

2^{ème} étape : La demande d'aménagement(s)

1. Remplir et valider votre dossier d'aménagements dans Sesam ICP avec votre référent handicap.
2. Faire le point avec **l'infirmier** via **doctolib** (lien sur votre Espace SesamICP > Apprenant > Mes Dossiers).
3. Prendre rendez-vous avec votre **médecin traitant ou spécialiste** pour attester de votre état de santé actuel et remplir le certificat médical fourni par l'ICP ([page 7](#)), si les documents que vous avez ne sont pas récents.
4. Prendre rendez-vous avec le **Service de Santé Étudiante (SSE)** sur **doctolib** (lien sur votre Espace SesamICP > Apprenant > Mes Dossiers), qui délivrera des préconisations d'aménagements ([page 4](#)).
5. Vous « Téléverser » la **proposition d'aménagement des conditions d'examens et d'études** du médecin du SSE Université Paris Cité, sur **Sesam ICP au format PDF ou JPEG**.

3^{ème} étape : La validation et mise en place par la faculté (ou organisme) des aménagements

1. La **Commission handicap** de la faculté (ou organisme) valide tout ou partie des aménagements et s'assure de leur mise en place.
2. **Vous êtes informé sur votre espace Sesam ICP**, par votre faculté (ou organisme) de la décision de la Commission.

Les différentes étapes pour renouveler des aménagements (liés à votre situation de handicap temporaire ou chronique)

Vous renouvelez votre demande d'aménagements ?

Informez l'ICP en cochant la case « **Besoins éducatifs particuliers** » et en fonction « **Besoin d'accessibilité du campus** » lors de votre inscription. Créez votre demande sur votre espace en ligne SesamICP.

1^{ère} étape : La rencontre avec l'équipe

- **Renouvellement des aménagements sans besoins nouveaux : 2 cas de figure :**
 - Soit l'année précédente le médecin du SSE a **validé** les aménagements pour **toute la durée du cursus** (Licence ou Master ou Doctorat), alors vous envoyez un mail au référent facultaire/organisme pour lui confirmer que vous avez toujours besoin de vos aménagements (et vous créez votre dossier sur SesamICP comme l'année précédente). **La procédure s'arrête ici pour vous.**
 - Soit vous avez eu vos aménagements **validés sur un an**: envoyez un mail à l'adresse handicap@icp.fr et informez **votre référent handicap** par mail.

2^{ème} étape : La demande d'aménagement(s)

1. Remplir et valider votre dossier d'aménagements sur Sesam ICP grâce au rendez-vous obtenu via handicap@icp.fr
2. Prendre rendez-vous avec votre **médecin traitant ou spécialiste** pour attester de votre état de santé et remplir le certificat médical fourni par l'ICP ([page 7](#)), si les documents que vous avez ne sont pas récents.
3. Prendre rendez-vous avec le **Service de Santé Étudiante (SSE)** sur **doctolib** (lien sur votre Espace SesamICP > Apprenant > Mes Dossiers), qui délivrera des préconisations d'aménagements ([page 4](#)).
4. Vous déposez la **proposition d'aménagement des conditions d'examens et d'études** délivrée par le médecin du SSE Université Paris Cité, sur **Sesam ICP au format PDF ou JPEG**.

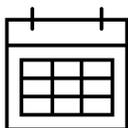
3^{ème} étape : La validation et mise en place par la faculté (ou organisme) des aménagements

1. La **Commission handicap** de la faculté (ou organisme) valide tout ou partie des aménagements et s'assure de leur mise en place.
2. **Vous êtes informé dans votre espace Sesam ICP**, par votre faculté (ou organisme) de la décision de la Commission.

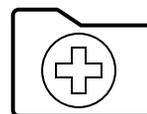
Procédure de demande d'aménagements avec le Service de Santé Étudiante (SSE)

La constitution de votre dossier médical est essentielle pour obtenir des aménagements adéquats vous mettant à équité avec les autres étudiants pour réussir vos études.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE



1. Je prends rendez-vous avec l'infirmier de l'ICP qui me donnera un dossier médical à remplir (si le dernier bilan n'est pas récent).



2. Je fais remplir le dossier médical par mon médecin généraliste ou spécialiste.



3. Je prends un rendez-vous de dépôt de mon dossier médical via Doctolib. Ce rendez-vous n'est pas un rendez-vous médical : **je ne me déplace pas**.



4. Je reçois un mail me fixant un rendez-vous avec le médecin dès que le Service de Santé Étudiant (SSE) a reçu mon dossier complet.

Téléverser mon dossier médical au SSE Campus Saint-Germain sur Doctolib

Doctolib

1. Je choisis le site SSE pour mon RDV

2. Je confirme mon RDV

Prenez votre rendez-vous en ligne

Renseignez les informations suivantes

Prenez votre rendez-vous en ligne

Renseignez les informations suivantes

← Étape précédente

Choisissez une spécialité

Chirurgien-dentiste

Gynécologue médical

Infirmier

Médecin du sport

Médecin généraliste

Psychologue

← Étape précédente

Choisissez votre motif de consultation

Consultation pour Chèque Pay Étudiant

Consultation de suivi de médecine générale

Première consultation de médecine générale

Dépôt de dossier aménagement études/examens

Préparez la consultation

Pour gagner du temps et améliorer votre prise en charge.

[Voir les consignes ou documents](#)

À faire >

[Envoyer des documents](#) >

Obtenir un rendez-vous médical au SSE : FAQ

Je n'arrive pas à mettre mon dossier médical SSE sur Doctolib ?

Lors du contact par mail ou téléphone (saint-germain.sse@u-paris.fr ou 01 42 86 40 54), parlez de vos difficultés : la secrétaire du SSE vous aidera. Vous pouvez également venir déposer un dossier papier au sein du SSE Campus Saint-Germain 45 rue des Saints-Pères 75006 PARIS.

Je ne retrouve pas le dossier médical SSE sur mon espace SesamICP ?

Vous pouvez le télécharger sur Doctolib SSE Campus Saint-Germain à la rubrique « préparer la consultation, voir les consignes ou documents ».

Où vous pourrez le trouver sur Sesam ICP > Mes Dossiers > Apprenant guide de la demande d'aménagement.

Que faire pour obtenir un rendez-vous médical au SSE ?

Vous n'avez pas de démarche supplémentaire à faire.

→ Le SSE a réceptionné votre dossier et il est complet :

Vous recevrez un mail ou un appel téléphonique du SSE qui vous fixera un rendez-vous.

→ Le SSE n'a pas réceptionné votre dossier ou il est incomplet :

Vous recevrez un mail ou un appel téléphonique du SSE qui vous demandera les pièces médicales manquantes.

Je n'ai pas de médecin traitant ?

Le SSE Campus Saint-Germain dispose de médecins généralistes que vous pouvez consulter. Ils peuvent devenir votre médecin traitant.

La consultation médicale au SSE

Ce rendez-vous médical est unique.

La décision sera prise sur la base des documents fournis.

Aucune pièce nouvelle ne sera acceptée hormis si ma maladie a évolué.

Si ma maladie évolue, ma situation fera l'objet d'un nouvel examen.

La mise en place des aménagements



Le médecin transmet sa proposition d'aménagement



L'arrêté est signé par la faculté et/ ou l'organisme



Le référent handicap transmet l'arrêté sur SesamICP à l'étudiant et à sa scolarité

2. Pièces justificatives

Vous devez joindre toute pièce en rapport avec la ou les pathologies concernées :

⇒ les comptes-rendus de consultations spécialisées ou d'hospitalisation récents ou de prises en charge paramédicales (psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, etc.)

⇒ les bilans spécialisés réalisés (d'orthophonie, neuropsychologie, ergothérapeute, psychomotricité...) : obligatoires dans le cas d'un trouble du neurodéveloppement.

⇒ Les examens complémentaires (imagerie, bilans sanguins...).

⇒ La dernière ordonnance, en cas de traitement en cours

Le cas échéant, vous pouvez joindre le certificat médical établi pour le dossier MDPH, notamment en cas de déficiences sensorielles (Certificat complémentaire ORL ou ophtalmologique).

Certaines pièces justificatives peuvent être anciennes, notamment en cas de pathologies peu évolutives ; elles peuvent également montrer l'évolutivité des troubles.

Dans les pathologies évolutives, notamment psychiatriques, des pièces récentes, de moins de 3 mois, doivent donner des éléments sur le retentissement clinique et le suivi actuels.

CONSIGNES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER MÉDICAL EN VUE D'OBTENIR DES AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES OU D'EXAMENS

Le patient ou la patiente a pris contact avec l'Espace Santé de l'ICP pour obtenir un aménagement de ses études ou de ses examens en raison de son handicap ou d'une pathologie chronique invalidante.

Il/elle sera reçu(e) par un médecin du Service de Santé Etudiante-SSE, habilité par la MDPH, qui, au vu des éléments médicaux apportés, décidera des aménagements.

Il vous est demandé de remplir ce dossier médical. Il est de même nature que les dossiers médicaux destinés à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il vise à justifier les aménagements d'études ou d'examens décidés par des médecins du SSE. Il comporte :

1. Un certificat médical

Il doit être établi sur le formulaire figurant au verso. Il doit être rempli par le médecin susceptible d'apporter les informations les plus pertinentes sur l'état clinique actuel du patient.

- S'il s'agit d'une pathologie complexe, l'avis d'un médecin spécialiste peut être nécessaire ;
- S'il s'agit d'un trouble du neurodéveloppement ancien ou d'un trouble sensoriel peu évolutif, ils doivent être documentés;

Les informations apportées par le certificat médical vont permettre au Service de Santé Étudiante d'évaluer efficacement la situation de votre patient, pour lui apporter les réponses les plus adaptées à sa situation.

Il est important de préciser :

- ⇒ les difficultés actuelles rencontrées dans les différents domaines de la vie (communication, entretien personnel, mobilité, etc.), dans le cadre social et universitaire, et les compensations si elles existent;
- ⇒ la régularité ou le caractère fluctuant des troubles ;
- ⇒ les informations sur la prise en charge actuelle (fréquence du suivi, spécialistes ou professionnels paramédicaux qui interviennent dans la prise en charge...) ainsi que sur la nature et la posologie des traitements avec une description des contraintes et des effets secondaires éventuellement présentés.

En aucun cas, ce certificat ne doit suggérer des aménagements ou des droits.

CERTIFICAT MÉDICAL

(à remplir par le médecin généraliste ou spécialiste traitant)
À remettre au médecin du Service de Santé Étudiante

NOM : Dossier MDPH : **PRÉNOM :** oui non né(e) le : en cours

Pathologie (s) diagnostiquée(s) faisant l'objet de la présente demande et date de début des troubles:

Éléments d'anamnèse et éléments cliniques permettant d'étayer le/les diagnostics :

Examens complémentaires ou bilans spécialisés réalisés :

Retentissement fonctionnel sur la vie quotidienne et sociale :

Retentissement fonctionnel sur la vie universitaire et les apprentissages :

Fréquence actuelle du suivi : Médical :

Paramédical (précisez) :

Traitements en cours et effets secondaires constatés (ou joindre la dernière ordonnance):

Fait à :
Signature du Médecin

Le (date) :
Tampon et coordonnées du Médecin

Bon à savoir : Sesam ICP

Quelques informations clés pour le bon déroulement de votre demande d'aménagement :

- Lors de votre inscription : **cocher la case BEP et / ou « besoin d'accessibilité du campus »**
(Sans cela, il vous faudra vous rendre à l'ICP HUB afin de créer votre demande d'aménagement sur Sesam ICP)
- Préparer votre rendez-vous avec le SSE :
Téléchargez votre demande d'aménagement depuis Sesam ICP qui a été validée par l'infirmier : *pour cela, cliquez sur «télécharger»*,
Joignez les documents médicaux lors de la prise de rendez-vous avec le SSE Campus Saint-Germain sur Doctolib afin que votre demande soit complète. Une secrétaire médicale vous contactera par mail ou téléphone *afin de fixer un rendez-vous avec le médecin du SSE sur site (ou en visioconférence selon les cas)*.
- En cas de problème lors de la prise de rendez-vous avec le SSE, contactez-les : saint-germain.sse@u-paris.fr

The screenshot displays the Sesam ICP interface with the following elements:

- Navigation tabs: ACCUEIL, MON AGENDA, VIE DU CAMPUS, ESPACE APPRENANT- (selected), ILCF - CHOIX SESSIONS.
- Year selection: 2024/2025, 2023/2024 (selected), 2022/2023.
- Dropdown menu: MES DOSSIERS, MES COURS, MES DOCUMENTS.
- Inscription** section:
 - Inscription à la formation**: Licence 2 - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE, parcours HISTOIRE DE L'ART-HISTOIRE. Statut: **Confirmé**. Détail: Apprenant inscrit.
 - Contact santé** (circled in red): Référent handicap : Pierre-Emmanuel PERRIER DE LA BATHIE (referentialpfdl2@icp.fr) / Infirmier : infirmerie@icp.fr. Pour toutes autres question, contacter : handicap@icp.fr. Pour tout besoin de soutien et d'écoute, contacter : eap@icp.fr.
- Demandes d'aménagement** section:
 - Dossier initial**: Statut: Validé par l'infirmier. Bouton: Télécharger.
 - Dossier du SSE**: Statut: En cours. Bouton: Déposer dossier SSE.

Liste de vos contacts

Bon à savoir : Sesam ICP

Quelques informations clés pour le bon déroulement de votre demande d'aménagement :

- Après avoir eu votre document SSE, **enregistrez-le dans Sesam ICP au format JPEG ou PDF**

Pour cela allez dans : Espace apprenant > mes dossiers puis cliquez sur le bouton « Téléverser » du cadre « Dossier du SSE »

- Une fois le processus handicap achevé vous pourrez **récupérer votre attestation facultaire**

Pour télécharger cette dernière, allez dans votre espace Sesam ICP Espace Apprenant > Mes Dossiers puis cliquez sur «Télécharger» depuis le cadre « Dossier pour validation facultaire »

The screenshot shows the top navigation bar with tabs: ACCUEIL, MON AGENDA, VIE DU CAMPUS, ESPACE APPRENANT- (selected), and ILCF - CHOIX SESSIONS. Below the tabs, there are two buttons for the academic year: 2024/2025 and 2023/2024. A dropdown menu for 'ESPACE APPRENANT-' is open, showing 'MES DOSSIERS', 'MES COURS', and 'MES DOCUMENTS'. The main content area is titled 'Inscription' and contains a card for 'Inscription à la formation' with the text 'Licence 1 - LLCER, parcours ANGLAIS', 'Statut : Confirmé', and 'Détail : Apprenant inscrit'. Below this is a 'Contact santé' section with contact information for the disability referent and the infirmary.

Demandes d'aménagement

The diagram illustrates the three stages of a request for adaptation: 1. 'Dossier initial' with status 'Validé par l'infirmier' and a 'Télécharger' button. 2. 'Dossier du SSE' with status 'Validé par le SSE', a note 'J'ai déjà déposé un document SSE', and a 'Certificat medical.pdf' download button. 3. 'Dossier pour validation facultaire' with status 'Validé par le référent handicap' and a 'Télécharger' button, which is circled in red in the image.